
Cinquième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm, tenue le mardi 25 octobre 2022 à 19 h, au Centre des loisirs Montcalm, 265, boulevard René-Lévesque Ouest, salle 204

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M ^{me} Sara Caron-Guay	Présidente (2024)
M ^{me} Julie Malo-Sauvé	Vice-présidente (2023)
M ^{me} Hélène Paradis	Secrétaire (2023)
M ^{me} Anne Gagné	Trésorière cooptée (2023)
M. Jonathan Tedeschi	Administrateur (2024)
M. Gabriel Boisvert	Administrateur (2023)
M ^{me} Noémie Manseau	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Marie Langlois	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants

ABSENCES :

M ^{me} Camille Baril	Administratrice (2024)
M. Pierre-Luc Brisson	Administrateur (2024) (exclusion)
M. Thiago Nogueira	Administrateur (2023) (exclusion)
M ^{me} Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, Montcalm–Saint-Sacrement

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 11 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-05-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-05-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
22-05-03	Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2022	19 h 10
22-05-04	Période d'échange réservée aux conseillères municipales	19 h 20
22-05-05	Suivi sur les dossiers soulevés au conseil	19 h 40
22-05-06	Période de questions et commentaires du public	20 h 05
22-05-07	Période des comités de travail du conseil d'administration	20 h 20
22-05-08	Sujets liés aux commerçants du quartier	20 h 45
22-05-09	Trésorerie	20 h 50
22-05-10	Fonctionnement du conseil d'administration	20 h 55
22-05-11	Correspondance	21 h 05
22-05-12	Divers	21 h 10
22-05-13	Levée de l'assemblée	21 h 15

Procès-verbal

22-05-01 Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19 h.

22-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Anne Gagné, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marie Langlois, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

22-05-03 Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2022

Des précisions sont apportées à la page 4 et à la page 12 du procès-verbal.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Julie Malo-Sauvé, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marie Langlois, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 27 septembre 2022.

Affaires découlant du procès-verbal

Rue de Bougainville – La pétition a été transmise à la Ville et la date de la consultation sur la sécurité dans le secteur prévue cet automne n'a pas encore été fixée.

Rue privée Boisé Bégin – La demande a été faite par le Village Belvédère au 311. M. Bergeron va transmettre le numéro de requête à la conseillère.

Nettoyage des rues – La résolution 22-CA-19 ([juin 2022](#)) recommandait à la Ville d'utiliser les feux clignotants pour interdire le stationnement lors du nettoyage des rues. M^{me} Coulombe-Leduc mentionne que le système des feux clignotants ne pourra être utilisé à cette fin. Les façons de faire actuelles qui sont très normées vont se poursuivre. Plusieurs personnes se sont plaintes de ses façons de faire, mais selon les derniers sondages, le taux de

satisfaction dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou est le plus élevé parmi tous les arrondissements.

Cartier Rive Gauche – Tous les arbres ont été coupés y compris le tilleul qui devait être conservé du côté de la rue Père-Marquette. D'autres exemples d'arbres coupés sans raison évidente lors de projet de construction sont apportés. À l'instar de la population du quartier, le conseil est très préoccupé par les arbres et souhaiterait connaître le processus appliqué lors d'une inspection et d'une recommandation de la Ville. Une résolution sera prise à cet effet avec photos à l'appui à une prochaine assemblée.

Voitures bruyantes – Le projet pilote de radar antibruit développé à Paris a été pris en compte par les services concernés. La Ville a déjà des dispositifs pour prendre des mesures sonores, mais les résultats sont facilement contestables. M^{me} Coulombe-Leduc suggère de continuer de signaler les cas au 311 afin de permettre à la Ville de documenter les secteurs problématiques et de faire des interventions ciblées. Au besoin, le conseil pourrait appuyer les requêtes citoyennes au moyen de résolution.

Inondations rue Jeanne d'Arc (résolution 22-CA-24, septembre 2022) – La Ville est en contact avec le citoyen. Plusieurs interventions ont déjà été menées dans le secteur.

22-05-04 Période d'échange réservée aux conseillères municipales

M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc aborde différents sujets qui concernent le quartier.

Stationnement du 200 chemin Sainte-Foy – Des rénovations auront lieu cet hiver de sorte que le stationnement ne sera pas disponible. M^{me} Vallières-Roland a transmis au conseil une liste des autres stationnements payants dans le quartier.

Retrait d'une case de stationnement sur la rue Crémazie – Le conseil d'arrondissement a autorisé le 24 octobre dernier le retrait d'une case de stationnement à la hauteur du 266, rue Crémazie O. afin de faciliter les manœuvres de virage des véhicules de collecte de matières résiduelles ([décision](#)).

Avenue du Parc – Les travaux sont en voie d'être terminés. Ils ont été suspendus récemment pour permettre le séchage du béton. Les interdictions de stationnement ont été levées dans les jours qui ont suivi.

PPU Pôle urbain Belvédère – Il n'est pas prévu à court terme d'apporter des modifications au plan particulier d'urbanisme.

Encadrement sur la démolition – La consultation sur les orientations du futur règlement sur les démolitions est en cours jusqu'au 28 octobre ([fiche de participation citoyenne](#)). D'autres consultations portant sur le règlement comme tel auront lieu à l'hiver 2023.

Travaux préparatoires au tramway près du Grand théâtre – Le Bureau de projet du tramway a convié les résidents du secteur à une séance

d'information sur les travaux préparatoires au tramway. Ces travaux auront des impacts sur le stationnement, la circulation et les trajets du Réseau de transport de la Capitale (RTC). Une séance de travail est prévue en ligne le mercredi 2 novembre de 12 h à 13 h avec les conseils d'administration des trois conseils de quartier concernés. La séance d'information publique aura lieu en soirée, de 19 h à 21 h, en ligne également. Les liens pour s'inscrire à la séance publique seront disponibles prochainement sur le [site de participation citoyenne de la Ville](#).

Questions et commentaires

Sécurité routière autour de l'école Anne-Hébert – M^{me} Caron-Guay a pris connaissance des procès-verbaux du conseil de quartier des années antérieures et a pu constater que la question de la sécurité routière autour de l'école Anne-Hébert est revenue d'année en année.

Le conseil de quartier souhaiterait une prise en charge à la bonne hauteur pour éviter que la sécurité soit compromise chaque année. Il souhaiterait également un arrimage avec le Centre de la petite enfance La Croisée (CPE) qui est contigu à l'école Anne-Hébert.

Un citoyen mentionne que sur le site internet du tramway, le sens unique sur la rue Brown est inversé vers la rue Père-Marquette. M^{me} Gagné suggère de dresser un historique du dossier de sécurité autour de l'école Anne-Hébert.

M^{me} Coulombe-Leduc suggère d'attendre la fin des consultations d'Accès Transports viables qui sont en cours actuellement avant de mettre en place un éventuel comité conjoint autour d'un projet structurant. Elle suggère également de faire de la sensibilisation à la sécurité routière auprès des parents qui accompagnent leurs enfants à l'école et au CPE parce que leurs comportements ne sont parfois pas très sécuritaires.

M^{me} Caron-Guay souhaiterait contacter les directions de l'école et du CPE pour évaluer leur intérêt à participer à un projet structurant

RÉSOLUTION 22-CA-27

Concernant un mandat octroyé à la présidente pour contacter les directions de l'école Anne-Hébert et du Centre de la petite enfance La Croisée

CONSIDÉRANT QUE la problématique de la sécurité routière autour de l'école Anne-Hébert est soulevée régulièrement depuis plusieurs années au conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT Qu'il y aurait lieu de mettre en place un projet structurant conjoint sur la sécurité routière près de l'école Anne-Hébert et du Centre de la petite enfance La Croisée (CPE) qui y est contigu pour enrayer cette problématique ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Julie Malo-Sauvé, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Hélène Paradis, IL EST RÉSOLU UNANIMENT DE mandater M^{me} Sara Caron-Guay pour contacter les directions de l'école Anne-Hébert et

du Centre de la petite enfance La Croisée (CPE) pour évaluer leur intérêt à participer à un projet structurant de sécurité routière aux abords de l'école et du CPE.

22-05-05 Suivi sur les dossiers soulevés au conseil

Le conseil de quartier souhaite se doter d'un document de suivi des résolutions et des points traités en assemblée.

M. Bergeron va faire parvenir le modèle qui a déjà été utilisé par le conseil à cet effet. Il fera également parvenir le relevé de toutes les résolutions adoptées par le conseil de quartier depuis 2019.

22-05-06 Période de questions et commentaires du public

2^e période de questions et commentaires – Un citoyen souhaiterait qu'il y ait à l'ordre du jour des assemblées ordinaires une deuxième période statutaire de questions et commentaires à la fin de l'assemblée.

Festival international de musique militaire – Un document à ce sujet a été transmis par le citoyen. M^{me} Caron-Guay lui suggère de contacter M^{me} Langlois de la Société de développement commercial (SDC Montcalm) à ce sujet.

Journal Ma Ville – Le citoyen rapporte deux erreurs en page 4 du numéro de [l'automne 2022](#). Comme indiqué en page 8 du journal, le citoyen peut formuler ses commentaires au 311 ou à maville@ville.quebec.qc.ca.

Concours d'architecture – Afin que les citoyens du quartier puissent avoir leur mot à dire, le citoyen souhaiterait que chaque nouvelle construction publique dans le quartier se fasse en passant par un concours d'architecture pour lequel le public serait appelé à voter. Le comité Cadre bâti va analyser la proposition.

Tréteaux de travaux publics – Le citoyen qui a fait part d'une problématique à l'assemblée du 27 septembre 2022 rapporte que la situation s'est produite à nouveau. La nature des travaux n'était pas spécifiée sur les tréteaux. Comme convenu, il a contacté le 311 pour en savoir plus et a transmis sa requête avec photos à l'appui à M^{me} Vallières-Roland.

Traverses piétonnes sur l'avenue Cartier – Le citoyen fait remarquer qu'il n'y a qu'une seule traverse piétonne sur l'avenue Cartier, à la hauteur de la rue Aberdeen. Il se demande pourquoi il n'y en a pas une à chaque coin de rue.

Feux de circulation intersection Bougainville / René-Lévesque – Le citoyen fait remarquer que le feu piéton n'est pas régulier. Il souhaiterait que les cycles soient plus fréquents et réguliers.

D'autres exemples sont rapportés sur le boulevard René-Lévesque et sur le chemin Sainte-Foy (rue Brown, rue Sherbrooke, avenue de Salaberry).

Les informations vont être signalées au service concerné dans le système de suivi de la Ville.

Un autre citoyen ajoute que depuis plusieurs années, il signale que le feu piéton et le feu vert à la hauteur de l'avenue Désy sur le chemin Sainte-Foy sont très longs en dehors des heures de pointe. Il y a pourtant une boucle de détection sur l'avenue Désy qui permettrait de gérer facilement la situation. Il ne comprend pas pourquoi la Ville ne remédie pas à la situation.

Le comité Transport et environnement se charge de dresser une liste des intersections problématiques et de rédiger une résolution recommandant à la Ville de modifier la situation.

Un citoyen se demande pourquoi on tient autant compte de la fluidité automobile au détriment de celle des piétons. M^{me} Coulombe-Leduc reconnaît l'intérêt de la question. La mobilité active étant de plus en plus appréciée, il est possible que les valeurs soient appelées à changer dans un avenir plus ou moins rapproché.

M. Bergeron suggère que le comité Transports et environnement se penche sur une résolution demandant à la Ville une présentation sur les critères qui sont appliqués pour les feux piétons.

Local pour les scouts de Montcalm – Le conseil de quartier a reçu une correspondance de la part du Groupe Scouts des Saints-Martyrs-Canadiens qui est à la recherche d'un nouveau local puisque celui de l'église Saint-Dominique, au 175, Grande Allée O., ne sera plus disponible à compter de l'hiver prochain parce que la Fabrique cherche à réduire les coûts de chauffage et d'entretien de l'église.

M^{me} Coulombe-Leduc a fait évaluer les possibilités de location dans des locaux publics. Il faudrait toutefois savoir si le groupe scout est un organisme reconnu par la Ville. Quant à la possibilité que la Ville défraye les frais de chauffage pour conserver la disponibilité des locaux, il ne faut pas y penser parce que plusieurs autres églises sont dans une situation similaire.

Une citoyenne fait remarquer à juste titre qu'on perd de plus en plus de locaux communautaires dans le quartier.

Règlement concernant le déneigement (suivi du [23 novembre 2021](#)) – M^{me} Paradis soulève le problème du partage des frais de déneigement entre les propriétaires et les riverains des ruelles privées. Elle se demande quels sont les recours possibles lorsque certains d'entre eux refusent de payer leur quote-part.

M^{me} Coulombe-Leduc mentionne que le règlement qui s'applique dans Limoilou depuis 2018 ne s'applique que dans ce quartier et que pour certaines ruelles seulement. M. Bergeron ajoute que des comités de ruelles ont été créés et que de la jurisprudence existe au sujet du partage des frais de déneigement.

À la suite de ce projet pilote, la Ville a examiné différents modèles. Les résultats sont attendus prochainement. Pour le moment malheureusement, le

problème doit se régler entre les propriétaires et les riverains concernés sur les ruelles privées.

Abrasifs – Une citoyenne a signalé au 311 l’usage abusif de sels abrasifs sur la rue Brown. On lui a répondu que la Ville ne spécifie pas dans ses devis le matériau qui doit être utilisé. Cela est laissé à la discrétion de l’entrepreneur. La citoyenne souhaitait que le conseil de quartier prenne une résolution pour recommander à la Ville l’usage d’abrasifs moins agressifs. Le sujet sera porté à l’attention du comité Transports et environnement.

22-05-07 Période des comités de travail du conseil d’administration

1. Transports et environnement : circulation, signalisation, vélos, stationnement, mobilité durable

Accès cyclable à la ruelle du Centre Frédéric-Back – M^{me} Paradis présente à l’écran une proposition de résolution concernant des aménagements possibles pour sécuriser le lien de mobilité active qui traverse l’avenue Cartier à la hauteur de la rue Dumont. Elle fait lecture de la résolution et documente les photos qui l’accompagnent.

RÉSOLUTION 22-CA-28

Concernant une recommandation à la Ville de Québec pour sécuriser le lien de mobilité active qui traverse l’avenue Cartier à la hauteur de la rue Dumont dans le quartier de Montcalm

CONSIDÉRANT QUE l’énoncé de la Vision de la mobilité active 2023-2027 de la ville de Québec encourage les transports actifs qui offrent à la population un choix accessible, naturel, efficace et confortable pour se déplacer en ville, en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes et piétons empruntent toujours la voie la plus rapide pour se rendre d’un point à l’autre ;

CONSIDÉRANT QUE le trajet rue Lockwell - ruelle Frédérick Back - rue Dumont est emprunté par nombre de cyclistes et de piétons matin et soir pour se rendre dans le Vieux-Québec ou aller en direction de l’université Laval puisqu’il est le plus court ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville elle-même amène les cyclistes à employer ce trajet à l’issue de la rue Père-Marquette par les marques au sol, mais aussi par le positionnement de ses stations àVélo ;

CONSIDÉRANT QUE de part et d’autre de la ruelle menant au centre Frédérick Back des voitures peuvent se stationner et diminuer la visibilité des piétons et des cyclistes qui sortent de la ruelle ;

CONSIDÉRANT QUE le passage fréquent de piétons et de cyclistes à l’endroit où la rue Dumont croise l’avenue Cartier n’est indiqué d’aucune façon aux automobilistes bien que la traverse de piétons et cyclistes qui se trouve vis-à-vis sur l’avenue de Salaberry est indiquée par des barres au sol ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Hélène Paradis, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jonathan Tedeschi, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ par le conseil de quartier de Montcalm de recommander à la Ville de Québec d'indiquer sur le sol par des bandes et des carrés jaunes le passage de cyclistes et piétons à l'intersection de l'avenue Cartier et de la rue Dumont afin de rendre le secteur sécuritaire et, éventuellement, d'ajouter un panneau clignotant indiquant leur passage et d'interdire le stationnement sur l'avenue Cartier aux abords de la ruelle menant au centre Frédérick Back.

En raison de son implication au sein de la SDC Montcalm et de l'incidence de la résolution sur le stationnement sur rue, M^{me} Langlois s'abstient de se prononcer sur la résolution.

Une citoyenne proposerait d'inclure dans la résolution la portion du lien cyclable qui traverse l'avenue Bourlamaque. Comme la résolution proposée et les photos se rapportent spécifiquement à l'intersection de l'avenue Cartier et de la rue Dumont, on suggère d'examiner le cas de l'avenue Bourlamaque de manière indépendante.

Demande de subvention Sécurité transport – M^{me} Sériès, membre du conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert, fait part des projets de mobilité active sécurisée menés par le conseil d'établissement dans le cadre du [programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière](#) mis de l'avant par la Ville de Québec.

Le conseil d'établissement souhaiterait présenter au conseil les résultats de la consultation menée lors du premier projet qui avait pour objectifs de documenter la situation. Les projets des années 2 et 3 viseront à poser des actions en fonction des résultats de la consultation. Le conseil d'établissement souhaiterait que le conseil de quartier s'associe à cette démarche à titre de partenaire de projet pour l'année 2023.

Comme le conseil d'établissement a déjà déposé sa demande de subvention pour l'année 2023, le conseil de quartier devra lui-même déposer une demande de subvention allant dans le même sens avant le 30 novembre.

Le conseil de quartier accepte la proposition de partenariat et adopte une résolution en ce sens. Le projet sera chapeauté par le comité Transports et environnement.

RÉSOLUTION 22-CA-29

Concernant une demande de subvention à la Ville de Québec pour un projet de sécurité routière à réaliser en partenariat avec le conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Montcalm est préoccupé par la sécurité routière et la mobilité active dans le quartier et en particulier aux abords de l'école Anne-Hébert et du Centre de la petite enfance La Croisée ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé un appel de proposition pour l'année 2023 dans le cadre de son [programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière](#) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert a déjà bénéficié du programme, qu'il a déposé une demande de subvention pour 2023 et qu'il a demandé, à l'assemblée du conseil de quartier du 25 octobre 2022, que le conseil de quartier de Montcalm l'accompagne dans ce projet comme partenaire en 2023 ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Anne Gagné, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Julie Malo-Sauvé, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier de Montcalm dépose à la Ville de Québec, d'ici le 30 novembre 2022, à titre de partenaire du conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert, une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière. Le mandat relatif à la demande est confié au comité Transport et environnement du conseil de quartier de Montcalm.

2. Cadre bâti : services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification

Verdissement des stationnements (résolution 22-CA-25, septembre 2022) – À la demande du conseil de quartier de mettre de l'avant un programme et un règlement incitatif sur la végétalisation des stationnements extérieurs, la Ville a répondu qu'un [programme de verdissement et déminéralisation des terrains non municipaux](#) permet déjà aux entreprises, organismes sans but lucratif et institutions d'obtenir jusqu'à 80% du coût total des dépenses admissibles sans dépasser 20 000 \$. Ce programme répond en grande partie au souhait du conseil de quartier.

La prochaine étape visée par le comité consiste à cibler les stationnements visés et à inviter les propriétaires de ces stationnements à se prévaloir du dit programme. Un projet de lettre sera rédigé en ce sens.

M^{me} Coulombe-Leduc précise que la date limite pour déposer un projet est le 30 avril. Des organismes comme Nature Québec ou le Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale peuvent être des ressources intéressantes pour accompagner les projets.

Le stationnement des Projets Bourlamaque, sur le boulevard René-Lévesque, de même que le stationnement de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) au 155, rue Saunders pourraient présenter des opportunités de végétalisation.

Toits blancs – Le comité a entamé des recherches pour voir ce qui existe à la Ville sur le sujet. Une citoyenne indique que le [Plan de transition et d'actions climatiques](#) mentionne déjà comme piste d'action en page 75 l'utilisation de surface à fort albédo afin de réfléchir le rayonnement solaire en ville (ex. : toitures blanches, pavés perméables de couleur pâle, etc.). À partir d'images du quartier de Montcalm, la citoyenne a pu constater qu'il y

a déjà beaucoup de toits blancs ou de toits pâles dans le quartier. Il n'y a pas selon elle de véritables problématiques de toits foncés dans le quartier. Mais il manque de verdissement et de rétention d'eau. La citoyenne laisse ses coordonnées pour faire partie du comité.

3. **Relations avec les citoyens : gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication**

Terrain et bâtiment de Quebec High School (résolution 22-CA-26, septembre 2022) – La lettre d'accompagnement et la résolution ont été transmises à différents services de la Ville, aux deux conseillères municipales, à la Commission scolaire Central Québec ainsi qu'aux deux conseils de quartier voisins. M^{me} Coulombe-Leduc suggère de la transmettre également aux propriétaires des terrains des écoles Quebec High School et Saint-Patrick. M. Bergeron s'occupe de retracer les noms et adresses des propriétaires.

Proposition de résolution – Partenariat dans l'évolution du projet d'agrandissement du Musée – La proposition du comité n'étant pas assez avancée, le sujet est reporté à la prochaine assemblée. M^{me} Malo-Sauvé résume brièvement le sujet. Il s'agit d'une opportunité d'intégrer les citoyens du quartier et la communauté dans le projet. M^{me} Gagné rappelle que, de manière similaire, le conseil de quartier avait été impliqué dans le projet du Pavillon Lassonde à la suite des consultations menées auprès des citoyens.

Sujets liés aux commerçants du quartier

M^{me} Marie Langlois, directrice de la SDC Montcalm depuis un an, présente brièvement l'organisme et ses projets pour la prochaine année.

Une société de développement commercial ressemble beaucoup à une chambre de commerce à l'exception que l'inscription est obligatoire pour tous les commerçants du secteur. La société développe différents projets et activités pour dynamiser le quartier pour les commerçants et les résidents.

En novembre, *Lumières sur l'art* – Le projet en cours est subventionné par la Ville et se fait en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts. Les abat-jours ont été enlevés dernièrement et seront remis en place avec de nouvelles toiles les 9 et 10 novembre prochains. Certains espaces de stationnement ne seront pas disponibles pendant cette période.

L'inauguration comme telle aura lieu le 15 novembre. Un autobus à 2 étages a été nolisé à cette occasion et les artistes eux-mêmes seront du voyage pour expliquer leur démarche. Des vidéos seront produites. Des codes QR sont également disponibles sur chaque lampadaire pour donner des détails sur chacune des démarches artistiques.

En décembre, l'arrivée du Père Noël dans le quartier – Différentes activités sont prévues les dimanches 4, 11 et 18 décembre à la Place Richard-Garneau. Lutins, cadeaux, magie, chorale et autres activités sont au rendez-vous.

Autres projets en préparation : en février, le carnaval ; le premier samedi de juin, le grand marché aux puces, revu et corrigé ; le 23 juin, pour la Saint-Jean-Baptiste, magie, sorcellerie et marionnettes géantes ; en septembre, après la fin de semaine du travail, le traditionnel Montcalm en fête. Et finalement, à venir, un projet de codes QR explicatifs sur les rues et les commerces du quartier.

22-05-08 Trésorerie

1. État des revenus et dépenses

M^{me} Gagné présente le détail des revenus et dépenses. Au 30 septembre 2022, le solde du compte est de 3 799,02 \$.

M. Bergeron souhaite avoir le solde prévu au 31 décembre 2022 pour déterminer le montant du budget de fonctionnement 2023. Il rappelle que ce budget a été majoré à 2 500 \$ à partir du 1^{er} janvier 2023 (au lieu du 1 500 \$ annuel depuis 1996).

2. Paiement et factures

RÉSOLUTION 22-CA-30

Concernant le paiement de 100 \$ pour le procès-verbal

CONSIDÉRANT la résolution 21-CA-28 ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Gabriel Boisvert, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Julie Malo-Sauvé, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 25 octobre 2022.

3. Frais de fonctionnement

RÉSOLUTION 22-CA-31

Concernant le paiement de 77,02\$ en frais d'impression

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Marie Langlois, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Noémie Manseau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer 77,02 \$ à M^{me} Anne Gagné pour l'achat de cartouches d'impression.

22-05-09 Fonctionnement du conseil d'administration

Consultations publiques à venir

Aucune consultation n'est prévue pour les prochains mois.

M. Bergeron mentionne qu'il sera accompagné en novembre prochain de M^{me} Hélène Saint-Pierre qui le remplacera à partir de décembre.

M^{me} Saint-Pierre accompagne déjà plusieurs conseils de quartier.

22-05-10 Correspondance

Lettres transmises

Une lettre d'exclusion comme membre du conseil d'administration pour défaut de se présenter à trois assemblées consécutives a été transmise à M. Pierre-Luc Brisson et à M. Thiago Nogueira.

En raison de ces exclusions, deux postes pour homme deviennent vacants au sein du conseil d'administration, l'un se terminant en 2023, l'autre en 2024. Le conseil déterminera s'il y a lieu de procéder à des élections avec l'assemblée générale prévue en avril 2023.

Communications reçues

Comité de liaison Tramway– La présidente, M^{me} Caron-Guay, a reçu hier une lettre d'invitation pour participer jeudi au premier comité de liaison en lien avec le projet de tramway. Elle sera présente à la rencontre, mais souhaiterait à l'avenir recevoir les invitations plusieurs jours à l'avance.

Une résolution pourra être prise par la suite par le conseil d'administration pour déterminer quelles seront les deux personnes désignées pour représenter le conseil de quartier sur le comité de liaison (délégué et substitut).

22-05-11 Divers

Prosélytisme religieux sur rue commerçante – M^{me} Saint-Pierre apportera les informations relatives à la réglementation applicable à la prochaine assemblée.

Tramway – Un citoyen qui n'a pas pris la parole lors de la période de questions et commentaires du public est invité à le faire. Après un long préambule, le citoyen se dit en faveur du tramway, mais émet des réserves quant à sa conception. Il serait intéressé à participer et à s'exprimer à ce sujet.

22-05-12 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 22 h 25. La prochaine assemblée aura lieu le mardi 22 novembre 2022.

M^{me} Sara Caron-Guay

Présidente

M^{me} Hélène Paradis

Secrétaire